

N'ayez pas peur du psychologue scolaire

Chers parents !

Vous avez inscrit votre enfant auprès du service de psychologie scolaire, et cette décision n'était sûrement pas facile à prendre. Nous nous efforcerons de vous conseiller au mieux, mais ne vous attendez pas à des « miracles ». Soyez assuré(e) que nous avons une grande expérience en matière de psychologie scolaire ; la ligne de conduite de la consultation sera toujours le bien-être de votre enfant. C'est là notre seule mission.

L'inscription à un centre de consultation est, en général, également source d'anxiété, tant chez les adultes que chez les enfants. La consultation de psychologie scolaire consiste d'abord en un entretien avec vous, au cours duquel nous essaierons de déterminer et de circonscrire le plus précisément possible le problème existant. L'objectif sera d'élaborer un contrat avec vous. Dans certains cas, cet entretien d'accueil est déjà suffisant ; si vous pensez avoir reçu des informations et des pistes de réflexion qui vous permettront de répondre aux attentes de votre enfant sans aucune autre aide ultérieure, alors vous voudrez bien nous en faire part. En tant que psychologues scolaires, bien entendu, nous sommes heureux si un entretien approfondi (avec suffisamment de temps et non "entre deux portes") peut déjà vous aider.

Lors de l'entretien préalable, nous vous demanderons normalement beaucoup d'informations s'avérant indispensables pour des conseils en matière de psychologie scolaire, car nous devons être en mesure de nous faire une idée de votre enfant dans toutes ses relations et tous ses contextes. Nous ne nous intéresserons donc pas seulement à la situation scolaire, mais aussi à la situation familiale antérieure et actuelle, car c'est important

pour notre travail. Mais vous pouvez clairement dire « STOP » à tout moment, si une question vous paraît trop indiscreète !

Il est souvent utile d'apporter certains documents avec vous, par exemple les derniers bulletins de votre enfant ou quelques uns de ses cahiers.

Une collaboration avec l'enseignant(e) de votre enfant peut s'avérer utile dans de nombreux cas. Toutefois, nos conseils sont confidentiels dans un premier temps et sont soumis à l'obligation de secret professionnel, c'est-à-dire que nous ne contacterons pas l'école sans votre consentement exprès et écrit.

Si, lors de l'entretien préalable, nous convenons que des rendez-vous doivent être pris avec votre enfant pour établir un diagnostic de psychologie scolaire, la question se pose de savoir comment vous pouvez préparer votre fille ou votre fils à cela.

Voici quelques astuces :

- Expliquez calmement et clairement à votre enfant pourquoi vous avez décidé de recourir à des conseils en psychologie scolaire. Avoir recours à des conseils en psychologie scolaire n'est pas une tare, ni pour vous ni pour votre enfant ! Ne dites jamais à votre enfant qu'on en « est arrivé à un tel point » que vous devez demander conseil auprès du service de psychologie scolaire.
- Précisez qu'il y a un problème que vous ne pouvez vraiment pas résoudre « avec les moyens du bord », mais que vous avez besoin de conseils extérieurs. Il ne s'agit pas de minimiser ! Spécifier le problème (qu'il s'agisse de difficultés d'orthographe ou de calcul, d'un échec aux interrogations écrites ou du comportement de votre enfant, du choix du type d'école - ou de tout ce qui vous a

incité à demander notre aide) Toute l'expérience montre qu'il n'est pas du tout judicieux de vouloir duper les enfants. Les problèmes scolaires sont normaux, tout comme le recours à l'aide.

Veillez expliquer ce qui suit à votre enfant :

- On nous appelle des psychologues « scolaires » mais nous ne sommes pas « l'école ». Nous n'avons absolument rien à voir avec le système scolaire, nous ne sommes pas des enseignant(e)s, nous ne donnons pas de notes. Vous pouvez même vous plaindre de l'école chez nous !
- Nous jouerons très certainement avec votre enfant - mais nous ne nous contenterons pas de jouer, nous attendrons aussi des efforts de sa part. Ce sera différent de ce qu'on attend de lui à l'école. Lorsqu'il s'agit de tests, il est préférable de privilégier la notion de « devinettes ». En réalité, nous donnerons à votre enfant des énigmes à résoudre - et l'expérience montre que les enfants aiment bien jouer aux devinettes !
- Nous voulons aider votre enfant, mais nous ne « déciderons » rien ! Ce qui se passe entre l'enfant, nous et vous est d'abord notre affaire commune et n'a pas de conséquences immédiates. Ce que vous ferez finalement de nos conseils vous appartient entièrement. Votre enfant doit également le savoir.
- Nous exigeons beaucoup de votre enfant ! Néanmoins, une expérience de plusieurs décennies montre que les enfants se souviennent de leur rendez-vous auprès du service de psychologie de l'école en le qualifiant

d'agréable. Pourquoi ? De nombreux enfants ne sont pas habitués à ce que des adultes (en plus de leurs parents) s'occupent d'eux pendant des heures et leur accordent toute leur attention.

- Si votre enfant ne veut pas rester seul avec nous, nous chercherons des solutions. Il se peut par exemple, qu'en tant que parent, vous restiez dans la salle d'attente dans un premier temps jusqu'à ce que votre enfant vous renvoie lui-même. Mais votre présence n'est pas souhaitable dans la salle d'examen.

Et enfin :

- Si votre enfant porte des lunettes, il devra les emporter pour sa séance d'évaluation.
- Votre enfant n'a pas besoin d'apporter de stylos ; toutefois, il doit apporter son matériel d'écriture préféré, s'il en a un.
- Il est impossible de faire passer un examen de psychologie scolaire à des enfants malades. Si votre enfant est malade, veuillez annuler le rendez-vous si le cas se présente, même à court terme.
- Des événements sociaux importants, tels que les anniversaires ou les sorties de classe auxquels votre enfant aimerait participer en sont également la raison (dans ce cas, veuillez annuler dans les délais impartis).

Nous nous réjouissons de faire votre connaissance et celle de votre enfant !

*Leonard Liese
mise à jour en
2019*

